

RAPPORT N° 493 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 26 MAI 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 17 au 25 mai 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises au Burundi.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été grièvement blessées dans les provinces de Bubanza et de Gitega.

Le rapport relève également le cas d'un (1) responsable du Conseil des Patriotes (CDP) en province de Rutana arbitrairement détenu, ainsi qu'une (1) personne enlevée par des militaires dans la province de Gitega.

1. Violation du droit à l'intégrité physique

- Selon des informations recueillies par SOS-Torture Burundi, le vendredi 16 mai 2025, aux alentours de 23 heures, des individus non encore identifiés ont violemment battu et grièvement blessé Emile Ntirampeba, responsable du CNDD-FDD au quartier de Nyabututsi, dans la commune et province de Gitega, avant de le laisser pour mort, agonisant à proximité du camp militaire dénommé 22^{ème} Bataillon Commando.

D'après les mêmes informations, Emile Ntirampeba aurait été attaqué alors qu'il rentrait à son domicile situé au quartier de Nyabututsi, après une soirée passée dans un des cabarets de la ville de Gitega. Il a été évacué, agonisant, par des passants au cours de la même nuit au centre de santé de SOS Burundi et admis au service des urgences pour des soins intensifs.

Les mêmes sources indiquent que ce responsable du CNDD-FDD aurait été attaqué par d'autres membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les imbonerakure, en représailles à son appropriation présumée de fonds alloués aux activités de propagande.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale afin d'identifier les auteurs de cette agression et de les traduire en justice. Elle exhorte vivement la ministre de la Justice, Madame Domine Banyankimbona, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'impunité persistante qui gangrène le système judiciaire burundais.

- Le lundi 19 mai 2025, en pleine journée, un militaire non identifié a violemment agressé et grièvement blessé Sylvestre Banteyintuntu dans la localité dite « Mu Kideheri », située dans la commune de Gihanga, province de Bubanza, au niveau de la rive de la Rusizi, frontière naturelle entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, Sylvestre Banteyintuntu, originaire de la colline de Kagwema dans la même commune, a été attaqué alors qu'il récoltait du riz dans un périmètre récemment clôturé par l'Institut National de Conservation de la Nature (INCN) dans le but d'en faire une réserve protégée.

Les mêmes sources précisent que ce périmètre était auparavant exploité par plus de cinq mille (5 000) cultivateurs, dont les familles y étaient établies de longue date.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête rigoureuse afin d'identifier l'auteur de cette agression et de le traduire en justice conformément à la loi.

2. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Le lundi 19 mai 2025, Egide Hakizimana, responsable du Conseil des Patriotes (CPD) dans la province de Rutana, a été arbitrairement arrêté et est actuellement détenu au cachot du commissariat de la police dans cette province.

Selon des témoins oculaires, Egide Hakizimana avait été accusé d'avoir retiré des cartes d'électeurs au nom de certains membres de son parti, et ce malgré la dérogation officielle accordée par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), autorisant le retrait des cartes d'autres personnes sur présentation des documents requis.

Cette arrestation d'Egide Hakizimana s'inscrit dans un contexte plus large d'intolérance politique manifestée par le parti CNDD-FDD à l'égard des partis d'opposition. Cette situation se traduit notamment par des actes visant à entraver leur participation au processus électoral, tels que des arrestations arbitraires, enlèvements et autres formes d'intimidation.

SOS-Torture Burundi appelle à la libération immédiate de ce représentant du CDP, détenu de manière arbitraire.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le mardi 20 mai 2025, dans la matinée, aux environs de 6 heures, des militaires à bord de deux camionnettes de type pick-up ont enlevé Éric Niyongere, âgé de 44 ans, à son domicile situé au quartier Rango, dans la commune et province de Gitega, avant de le conduire vers une destination inconnue.

Selon les déclarations de sa famille, ces militaires ont fait irruption à son domicile et se sont rués sur lui, s'emparant au passage de son téléphone portable ainsi que de celui de son épouse. Les deux appareils sont restés éteints depuis ce jour, ce qui alimente les inquiétudes quant à son sort.

D'après les mêmes sources, Éric Niyongere venait de se rapatrier en avril 2025, en provenance de l'Ouganda, où il s'était réfugié depuis 2015.

SOS-Torture Burundi exhorte les autorités militaires à révéler sans délai le lieu de détention d'Éric Niyongere et à procéder immédiatement à sa libération.

Les faits documentés au cours de la période du 17 au 25 mai 2025 témoignent d'une dégradation persistante de la situation des droits de l'homme au Burundi. Les actes de violence, les arrestations arbitraires, les enlèvements et les agressions perpétrés par des agents de l'État ou avec leur complicité directe restent monnaie courante, dans un climat d'impunité quasi totale.

SOS-Torture Burundi appelle une fois de plus les autorités burundaises à respecter leurs engagements en matière de droits humains, à garantir la protection des citoyens, y compris les rapatriés, et à mettre fin aux pratiques d'intimidation, de persécution et d'enlèvement. Elle appelle également la communauté internationale à maintenir sa vigilance et à renforcer son soutien aux efforts de documentation, de vérité et de justice au Burundi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.